

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0025/2017

Objet : Circulation alternée et stationnement interdit - Travaux de voirie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Considérant que des travaux de voirie doivent être réalisés par l'entreprise PIGEON TP de Cherré sur différents chemins ruraux à Sargé sur Braye,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée à compter du 04 Septembre 2017 et ce pendant la durée du chantier sur les chemins ruraux suivants :

- Chemin rural du Poirier de la ferme à la route départementale 357
- Chemin de Crouteau jusqu'à la route départementale 357
- Chemin rural 24 de Sargé sur Braye au village de Rotsang – à compter du niveau 15 de la rue de la Mutte jusqu'à la route du Temple

Article 2 : La circulation sera alternée avec panneaux avec empiètement sur demi-chaussée si besoin.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise devant intervenir.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Copie certifiée conforme

Sargé sur Braye, le 04 Septembre 2017

Le Maire,

Jean LÉGER

